



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 038

11 juillet 2014

SOMMAIRE

Editorial

Réforme de l'Etat & des régions

- Réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage
- Demande d'attribution de la TA par les entreprises
- Enseignements techno & pro : quel avenir ?

Questions d'actualité

- Le droit à la déconnexion
- Renforcement du contrôle de la qualification des artisans
- FNOGEC : départ du SG
- FormElie
- Le numérique : une révolution
- Bilateral sera plus facile

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Europe: ouverture du Bac Pro
- Apprentissage : plus d'un jeune sur cinq abandonne

Formation continue

- La formation de tuteurs en entreprise, c'est parti !
- Le plan de formation 2014-2015 est arrivé !

Vie de l'Union

- Vous êtes-vous préparé au congrès de l'UNETP ?

Vie des régions

- L'apprentissage en PACA

Vie des établissements

- Newspaper 2013-2014

En droite ligne

- Suspension des subventions

Question du mois

- Exclusion d'un élève

EDITORIAL

Mardi 24 juin 2014



A l'heure du stress annuel des examens, à l'heure des premiers résultats positifs des Bleus, une nouvelle n'a pas échappé à nos élèves de SEGPA. Bien que partis pour un voyage linguistique à Malte, la première question à leur retour a été « Monsieur, c'est vrai qu'il n'y aura plus de notes à l'école ? » Dans ces cas là, et dans bien d'autres, il faut user de beaucoup de diplomatie. En effet, notre Ministre, Benoît Hamon, a ouvert cette semaine-là un grand chantier autour de l'évaluation : « C'est la dimension pédagogique de la note qu'il faudra interroger et voir de quelle manière elle peut être articulée avec d'autres formes

d'évaluation plus bienveillantes qui s'attachent à mesurer la réalité des apprentissages des élèves ». Avez-vous remarqué l'arrivée de l'adjectif « bienveillant » ces dernières semaines ? On finirait par se croire chez Jean Bosco. Ce n'est pas terminé avec les annonces fulgurantes et les questions qui en découlent : « Dites Monsieur, c'est vrai que c'est le dernier brevet cette année ? ». Déjà, c'est le DNB qui n'a plus, il est vrai, le caractère solennel apprécié par nos jeunes retraités. Il reste cependant obligatoire pour se présenter au concours de la fonction publique de catégorie C. Par contre, un DNB non obtenu ne vous empêchera pas d'aller en seconde si le conseil d'orientation, organisé en amont, en a décidé ainsi. Entendu le 3 juin 2014 devant les députés de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale : « Nous aurons à discuter de l'évaluation du DNB, de l'évaluation des programmes du socle. Cela va être une tâche exaltante pour l'année qui vient. » Concernant la voie professionnelle : « Je veux que dans le cadre des discussions avec les entreprises et branches professionnelles, ces dernières prennent davantage d'engagements pour offrir des débouchés à ces filières. » Benoît Hamon annonce de même que le nombre de CLIS et d'ULIS continue d'augmenter et demande qu'un effort soit porté dans le second degré.

Mais où est donc passée la reconquête du joli mois de mai, pardon du joli mois de juin ? Des élèves, il y en avait de moins en moins dans nos établissements et de plus en plus dans les parcs et autres squares...

Mardi 8 juillet 2014

A l'heure du second groupe pour les futurs bacheliers généraux, technologiques et professionnels, les cérémonies de départs à la retraite ou de mutation, grands moments d'émotion, sont déjà accomplies. Les résultats du 1^{er} groupe sont en hausse, meilleurs qu'en 2013 pour ceux qui nous concernent dans le Techno & le Pro : + 7.4 % au Bac Techno (86,5 % en 2013) et + 4.9 % au Bac Pro (78,9 % en 2013) ! Nous ne pouvons que nous en réjouir même si tout cela ne suffit pas... A l'université, les échecs sont encore trop nombreux et nos élèves de Bac Pro ont encore beaucoup de mal à réussir en BTS. Ne soyons pas pessimistes, la journée nationale « Du Bac Pro au BTS : Enjeux et Réussites » nous a révélé d'importantes opérations pédagogiques destinées à accompagner nos jeunes vers un diplôme et ensuite vers l'insertion professionnelle.

Mais au fait, si la Lorraine fusionne avec l'Alsace, les Rectorats suivront ?

En attendant, les chefs d'établissement et leurs équipes se penchent de plus en plus sur les répartitions de services, équations à plusieurs inconnues, et les emplois du temps équilibrés qui feront la joie des enseignants et des élèves !

Vendredi 11 juillet 2014 :

Niveau record pour le Bac 2014 : 87,9 % soit 1,1 % de plus qu'en 2013. En détail, le taux de réussite au Bac Général est de 90,9 %, le Bac Technologique fait un bond de 4,2 points soit 90,6 % et le Bac Professionnel atteint 81,9 % soit 3,4 points de plus. Nous ne sommes pas encore à 80 % de bacheliers d'une classe d'âge mais presque avec un taux de 77,3 %.

Faites tout de même une pause estivale et profitez des festivals estivaux pour vous ressourcer, vous rencontrer et vous relaxer car la rentrée sera, comme d'habitude, bien chargée ! Et l'année exaltante !

Gérard Schaffhauser
Vice-Président



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- 4 & 5 décembre 2014 - Lyon

Bureaux

- 26.08.14
- 01.10.14
- 06.11.14
- 16.12.14
- 06.02.15
- 19.03.15
- 09.04.15
- 20.05.15
- 18.06.15
- 25.08.15

Conseils d'administration

- 19.09.14
- 17.10.14
- 07.11.14
- 14 & 15.01.15
- 20.03.15
- 21.05.15
- 19.06.15
- 08.07.15
- 18.09.15

Journée Nationale

- 29.01.15

Convention des DR

- 09.10.15
- 26.03.15

Formation des Nouveaux Chefs d'Établissement dans l'ETP

- 09.10.14

Formation des Représentant Nationaux

- 14 & 15.01.15

Réunions régionales

- Ile de France - Paris 02.10.14
- Nord Pas de Calais 18.09.14 (Assises de l'ETP)

RÉFORME DE L'ÉTAT & DES RÉGIONS : CONSÉQUENCES POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE NOTRE RÉSEAU

Réforme de la collecte de la taxe d'apprentissage

L'article L 118-2-4 du code du travail, créé par la Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 (Art. 150, JORF du 18 janvier 2002 sous la signature de M. Lionel Jospin, Premier Ministre, et de Mme Elisabeth Guigou, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité) avait eu pour effet, entre autres, d'exclure les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la possibilité de collecter la taxe d'apprentissage (TA).

La même majorité parlementaire opère aujourd'hui un virage à 180 degrés.

Au niveau national, seuls les OPCA pourront être agréés pour collecter et reverser la TA.

Le conseil d'administration de l'ASP a pris, lors de sa réunion du 25 mars dernier, la décision d'adhérer à OCTALIA qui sera l'organisme collecteur délégué par OPCALIA.

Parmi les mesures induites par la nouvelle législation : les OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) devraient passer de plus de 140 à une quarantaine au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Les habilitations actuelles expireront le

31 décembre 2015 (Art. 17 - II de la loi du 5 mars 2014). Les règles de dévolution des biens des OCTA qui disparaissent sont fixées. Le conseil d'administration de l'OCTA qui cesse son activité décide de l'organisme de même nature qui recevra ses biens. Cette dévolution est soumise à l'accord du Ministre en charge de la formation professionnelle et publiée au Journal Officiel (Art. 17- I de la loi du 5 mars 2014 - Art. L 6242-9 du Code du travail)...

[JP]

Taxe d'apprentissage que les entreprises peuvent demander d'attribuer aux établissements qui préparent à des formations habilitées délivrées sous statut scolaire

Pour l'année 2014

Les exonérations sont définies à l'article 1 de la loi 71-578 du 16 juillet 1971 et leurs montants sont répartis selon le niveau de formation défini dans les articles R. 6241-22 et R. 6241-23 du Code du travail :

- catégorie A (niveaux IV et V) représente 40 % du hors quota ;
- catégorie B (niveaux II et III) représente 40 % du hors quota ;
- catégorie C (niveau I) représente 20 % du hors quota.

Les formations bénéficient de versements correspondant au niveau de formation dans lequel elles se situent. Elles peuvent également bénéficier du pourcentage affecté à un niveau voisin (c'est ce que l'on appelle

le cumul de deux catégories voisines).

Pour l'année 2015

Les exonérations seraient définies selon deux niveaux de formation :

- niveau A (niveaux I et II) représenterait 35 % du hors quota ;
- niveau B (niveaux III, IV, V) représenterait 65 % du hors quota.

Le cumul ne serait plus autorisé.

Question

Pourquoi avoir inversé l'échelle des niveaux de formation, auxquels nous étions habitués ? Le niveau/catégorie A était réservé aux formations de niveaux IV et V, c'est

maintenant les niveaux I et II. Est-ce par souci de simplification administrative ?

Mise en garde

Il est à noter que le calcul global de la taxe d'apprentissage montre que la somme maximale que les établissements pourront désormais collecter sera en baisse de 41 %.

Les établissements devront donc se mobiliser davantage pour collecter les mêmes sommes.

Les établissements qui utilisent la taxe d'apprentissage pour fonctionner devront intégrer le risque de baisse de leur collecte dans leur compte de résultat et anticiper une éventuelle baisse de leur capacité d'investissement...

[JP]



Enseignements technologiques et professionnels : quel avenir ?

Considérations politiques

• Française :

Le candidat François Hollande a établi son projet présidentiel en annonçant dans ses 60 engagements pour la France : « Je veux remettre l'éducation et la jeunesse au cœur de l'action publique. » Son engagement 37 précise : « [...] Les élèves les plus en difficulté bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour que, à la fin du quinquennat, le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire soit divisé par deux. Je renforcerai et valoriserai les filières d'enseignement professionnel et technologique. Je veux lutter contre la précarité des jeunes. J'offrirai à tout jeune déscolarisé de 16 à 18 ans une solution de formation, d'apprentissage ou un service civique. »

• Européenne :

La Commission Européenne recommande, pour l'année 2014-2015 que la France s'attache « à poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels, à mettre en œuvre la réforme de l'enseignement obligatoire et à poursuivre la réduction des inégalités en matière d'éducation, notamment en renforçant les mesures por-

tant sur l'abandon scolaire ; à veiller à ce que les politiques actives du marché du travail soutiennent efficacement les groupes les plus vulnérables ; à améliorer le passage de l'école au travail, notamment en multipliant les mesures visant à développer l'apprentissage, en particulier chez les travailleurs les moins qualifiés. »

• Régionales :

Le site :

collectivites-locales.gouv.fr

et le Ministère de l'Intérieur viennent de publier l'état des dépenses régionales en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que leurs évolutions.

La forte progression des dépenses, en valeur absolue, des Conseils régionaux en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage (+ 66 % depuis 2005 et + 150 % depuis 2001) est essentiellement le fait de la hausse des dotations de fonctionnement (rémunérations des personnels, primes aux employeurs d'apprentis...). En effet, les sommes consacrées par l'ensemble des régions pour l'investissement (construction ou rénovation de CFA essentiellement) dans ce secteur ont crû bien moins vite (+ 28 %) en passant de 140 millions d'euros en 2005

(date du transfert de la compétence formation de l'État aux régions) à 180 millions en 2013.

Questions

- Les récentes mesures sur les stages et celles concernant la réforme du calcul de la taxe d'apprentissage et de sa collecte sont-elles de nature à répondre aux engagements du Président de la République et aux recommandations de la Commission Européenne ?
- Comment les régions, qui vont recevoir une part beaucoup plus importante de la taxe d'apprentissage, prélevée sur les établissements qui dispensent des formations initiales technologiques et professionnelles sous statut scolaire, vont-elles participer au financement des investissements dans les établissements ?
- La manne financière ainsi reçue par les régions servira-t-elle à développer et financer les formations initiales technologiques et professionnelles sous statut scolaire et en apprentissage, équitablement entre les établissements publics et privés, à l'exclusion de tout autre financement ?

[JP]



QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mail bloqué ou le droit à la déconnexion : y aurait-il encore une vie après le travail ?

L'an dernier, une étude a montré que les trois quarts des managers travaillent le soir, le week-end ou durant leurs vacances pour traiter quantité de mails ou écrire les rapports qu'ils n'ont pas eu le temps de rédiger durant leur temps de travail habituel.

De plus en plus de sociétés commencent à prendre conscience que cela peut induire un surmenage de leurs salariés. Des directions d'entreprises sont désormais à l'écoute afin d'améliorer le bien-être de leur personnel sans déboucher pour autant sur des augmentations salariales.

A l'heure où de plus en plus de salariés sont équipés de smartphones et d'ordinateurs portables, des initiatives sont prises

par certaines entreprises pour protéger une partie de leurs employés. Par exemple, Volkswagen a, depuis 2011, bloqué l'accès aux BlackBerry d'entreprise entre 18h15 et 7 heures du matin.

D'autres demandent à leurs salariés de comptabiliser les heures travaillées chez eux afin de les décompter de leurs temps de travail la semaine ou le mois suivant.

Des réflexions concernant « l'obligation de déconnexion » sont d'ores et déjà engagées par certains syndicats pour affirmer le principe visant au respect des tranches d'horaires minimales de repos imposées par les législations françaises et européennes.

C'est un problème complexe car cela renvoie à la durée légale du travail effectif. Or, cette dernière ne s'applique pas aux personnes suivantes, à savoir les cadres dirigeants, mandataires sociaux, VRP, concierges d'immeubles d'habitation au service de particuliers, employés de maison, assistantes maternelles.

Il paraît évident que cette problématique sera prise en compte dans l'avenir. Nul ne sait quelle en sera la forme et le support juridique. Si mesures il y a, elles auront pour objectifs d'éviter le « burn-out » et permettre aux salariés de tirer la sonnette d'alarme en cas de surcharge de travail.

[VG]

Renforcement du contrôle de la qualification des artisans

Le 19 juin 2014 a été publiée au Journal Officiel la loi 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ce texte renforce la définition et le contrôle de la qualité d'artisan.

Pour se prévaloir de la qualité d'artisan, il faut désormais justifier d'un diplôme, d'un titre ou d'une expérience professionnelle dans le métier exercé.

Le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, rattaché au Ministère de l'Economie, a rappelé que, jusqu'à présent, un professionnel pouvait être inscrit à la chambre des métiers comme artisan par une simple attestation sur l'honneur de ses qualifications.

Cette loi traite également de divers autres points tels que :

- l'adaptation du régime des baux commerciaux ;

- la promotion et le développement des très petites entreprises ;
- la simplification du régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'intervention publique ;
- les fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;
- ...

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Départ du Secrétaire Général de la FNOGEC



Cette fin d'année scolaire est marquée par le départ de Jean-Marie Lelièvre de son poste de Secrétaire Général de la FNOGEC.

Après 10 ans au service de l'Enseignement Catholique, dont 6 ans au poste de Secrétaire

Général de la FNOGEC, Jean-Marie Lelièvre a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Ceux qui ont croisé sa route peuvent attester de son professionnalisme, de son dévouement aux établissements, de sa qualité d'écoute, de son

implication sur les dossiers et de ses qualités de négociateur.

L'UNETP remercie Jean-Marie du travail réalisé et du chemin parcouru et lui souhaite une excellente retraite.

[JP]

FormElie : Piloter le plan de formation de l'établissement

Formiris met à disposition des chefs d'établissement un nouvel outil de pilotage de la formation. **FormElie** succède à Eneris. Depuis juin 2014, en fonction d'un calendrier propre à chaque association territoriale, les chefs d'établissement peuvent inscrire leurs enseignants en formation.

Le chef d'établissement a accès à un extranet dédié. Il lui permet de se repérer plus facilement dans l'offre de formation grâce à une description des prestations de formation plus complète et un moteur de recherche multicritères (thèmes, lieux, dates, prestataires, coûts, etc.).

Des dispositifs adaptés à l'évolution des modes de formation

Une seule inscription est désormais nécessaire pour un parcours individuel ou une formation collective. Plusieurs modalités de formation (apport

de connaissances, accompagnement collectif, formation à distance, etc.) et des dispositifs pluriannuels peuvent coexister.

Des formalités administratives plus simples et plus rapides

Une démarche d'inscription déclenchera automatiquement une demande auprès de l'organisme de formation et une sollicitation de prise en charge auprès de Formiris. Un tableau de suivi et des notifications informeront du traitement des demandes et de l'indemnisation des frais annexes.

Une procédure de gestion de la formation harmonisée

Préalablement à la rédaction d'un cahier des charges, Formiris a mené une réflexion pour harmoniser une procédure de gestion de la formation répondant à trois enjeux :

- un processus de formation intégré en six étapes : de la gestion des budgets au rendre

compte au Ministère de l'Education Nationale ;

- un processus partagé par tous les acteurs : Fédération, chefs d'établissement, chargés de mission des directions diocésaines et organismes de formation ;
- un processus évolutif : d'autres modules seront développés dans un second temps : communication de l'offre, conseil en formation, évaluation, etc.

Un dispositif d'accompagnement

Votre association territoriale Formiris est votre interlocuteur. En outre, l'espace web « FormElie : mode d'emploi » met une documentation à votre disposition : livret d'accompagnement, fiches pratiques, glossaire, n° vert d'assistance, etc. ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[IT,
FORMIRIS]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

1880, mise au point du moteur électrique...

2014, le numérique : une révolution qui n'en est qu'à ses débuts

Pour les acteurs du numérique et les jeunes générations, le numérique est porteur de changements aussi importants que fut l'électricité au XIX^e siècle ; or personne ne parle « d'économie numérique ».

Le numérique constitue l'une des composantes fondamentales de la 3^{ème} révolution industrielle. Depuis le début du XXI^e siècle, le numérique a pleinement bouleversé les modèles économiques traditionnels des entreprises, le fonctionnement de nos sociétés et nos modes de vie.

Aussi, bien que nous louions le numérique pour notre usage personnel, notre analyse se complexifie lorsque nous évoquons son influence sur le monde économique. Souvent, notre premier réflexe est même celui de la protection et/ou de la résistance face à un bouleversement sans précédent.

La Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a donc publié un rapport d'information sur le développement de l'économie française ([cliquez ici pour y accéder](#)).

La centaine d'auditions menées a permis d'aboutir à deux objectifs principaux :

- le premier est de nature pédagogique :
poser clairement les enjeux et expliquer l'impact du numérique sur notre économie, en s'intéressant aux changements qui affectent les différents secteurs économiques, mais également aux modifications qui touchent le fonctionnement même de nos entreprises et de nos organisations ;
- le second est d'ordre prospectif :
la révolution numérique n'en est qu'à ses débuts. Il faut

s'attendre à de grandes batailles. Si la puissance industrielle des acteurs américains est indéniable, l'Europe n'est pas complètement hors-jeu. Mais il est grand temps d'agir !

La France dispose de précieux atouts. Nous avons la chance d'accueillir un vivier de jeunes entrepreneurs talentueux, la qualité de la formation « à la française » est louée dans le monde entier, nous disposons d'infrastructures de qualité et d'un modèle social envié par les autres pays.

Mais la France pâtit également d'importantes lacunes. Elle a tendance à considérer le numérique comme une filière autonome, nos entreprises éprouvent des difficultés à se projeter à l'international, les élites souffrent d'une méconnaissance globale des enjeux du numérique et des nouvelles stratégies de création de valeur, et peinent à identifier les réponses adaptées. Nous sommes frileux à l'égard de la disruption, de la prise de risque et de l'innovation radicale.

Pour remédier à ces difficultés, il est nécessaire de fédérer l'ensemble de la population autour de la conversion numérique de la société. Il faut bâtir un nouveau projet de société, fondé sur le désir de progrès et d'innovation (le développement de nouveaux modèles éducatifs et l'explosion de l'accès à la connaissance, l'apparition d'exosquelettes accroissant les capacités des individus, l'essor de la robotique pour apporter de nouveaux services à la personne, l'apparition des villes intelligentes,...) pour basculer pleinement dans l'âge du numérique.

Agir pour une France numérique nécessite de l'audace. Une meilleure diffusion de la culture numérique et de l'entrepreneuriat dans l'enseignement, bien sûr, mais également dans les médias, le discours politique... Il faut lutter contre la stigmatisation de l'échec à l'école et promouvoir les réussites françaises.

Il faut donc former au numérique et rendre obligatoire l'enseignement de l'informatique dans le cycle secondaire. Il faut créer de nouveaux diplômes afin de satisfaire les besoins à venir.

Après une explication lexicale sur les mots liés au numérique et les clés de compréhension de l'économie numérique, la transformation des secteurs économiques (audiovisuel, tourisme, distribution, transport, paiement, action publique,...), les enjeux qui se posent, ainsi que les risques qui pèsent sur notre économie sont exposés.

L'éducation est un secteur qui sera bientôt bouleversé. Les changements en sont à leurs prémices avec les formations alternatives, les MOOC,...

Le cœur de l'enseignement primaire et secondaire reposera toujours sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux et l'acquisition des connaissances, la conversion numérique interpelle quant à l'évolution des méthodes pédagogiques. Il faut former au numérique et, aussi, former aux métiers du numérique. Selon le Ministère du travail américain, 65 % des écoliers d'aujourd'hui pratiqueront, une fois diplômés, des métiers qui n'ont même pas encore été inventés... Le numérique induit donc une révolution et redessinera le paysage éducatif, en réorientant les objectifs et les méthodes de



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

l'enseignement et en suscitant l'émergence de nouvelles structures d'enseignement.

L'impact du numérique sur les entreprises va les conduire à réinventer leur manière de fonctionner. Le concept d'innovation permanente est primordial, le processus décisionnel doit être modifié (le raccourcir au maximum), les relations humaines seront plus transversales. La maîtrise de l'information n'est plus le monopole du sachant. Cela concerne l'enseignant, bien sûr, mais aussi tous les métiers d'intermédiation. Le mode d'évaluation des équipes doit s'adapter.

Le rapport de chacun au travail est en cours de transformation : pour certaines professions, on constate l'éclatement de l'unité de temps et de lieu de travail avec l'essor des terminaux personnels et de la connectivité. L'espace entre le temps privé et le temps au travail est de plus en plus poreux. Des défis sont donc lancés aux entreprises et aux salariés, mais aussi au législateur qui devra redéfinir la législation du travail.

Aujourd'hui, 48 % des entreprises de moins de 50 salariés ne sont pas présentes sur Internet, respectivement 69 % et 57 % des dirigeants de TPE et de PME déclarent ne pas connaître le cloud computing. Le taux de pénétration numérique est donc beaucoup trop faible d'autant plus que les PME constituent l'essentiel du tissu économique de notre pays.

Parallèlement, il faut anticiper les effets destructeurs du numérique. Les innovations radicales ont toujours eu pour conséquence la disparition d'une activité économique et avec elle la suppression d'un grand

nombre d'emplois. L'imprimerie a mis un terme à l'activité des moines copistes, le téléphone a mis fin au télégraphe, tout comme l'électricité à l'égard de la bougie. Pourtant, aujourd'hui, personne ne contesterait l'apport majeur de ces innovations sur l'économie globale, et plus largement sur la société.

Le numérique déroute car, comme précédemment, avec l'évolution et la transformation des technologies, des pans entiers de l'activité économique s'étiolent, voire disparaissent, entraînant la destruction d'emplois, alors que l'émergence de nouveaux produits et services n'a pas encore été atteinte pleinement dans aucun secteur d'activité...

Notre pays est donc à un tournant. Il faut prendre conscience qu'il s'agit d'une révolution systémique qui change profondément nos sociétés. Huit axes d'action sont proposés pour enclencher la conversion numérique de notre pays :

- Former les acteurs de demain : la réussite scolaire se mesurera aussi à la capacité à trouver, sélectionner, analyser, critiquer les connaissances disponibles. Depuis 2012, une option Informatique et Service Numérique a été créée en lycée, mais seuls 20 % la proposent, faute d'enseignants... Pour la formation initiale, une coopération avec les branches professionnelles et l'industrie est nécessaire pour comprendre les manques et les besoins et déployer rapidement des formations adaptées. Les BTS constituent l'une des seules formations permettant actuellement de répondre aux besoins des personnes

auditionnées. Encourager le développement des licences professionnelles et les valoriser est nécessaire.

- Diffuser une culture numérique.
- Créer un environnement propice à l'économie numérique : les pouvoirs publics commencent à prendre conscience du phénomène. Une conversion numérique de l'Etat, à tous les niveaux, répond à un enjeu d'efficacité.
- Assurer le financement de l'économie numérique : le financement participatif est à développer.
- Moderniser le cadre juridique.
- Consolider les filières d'avenir et créer les champions de demain : les industries du numérique de demain sont en train d'être imaginées et conçues. La plupart des filières sont encore à construire...
- Mettre l'action publique à l'heure du 2.0.
- Renforcer l'action internationale en assurant la visibilité de la France et relancer le processus européen de construction d'une Europe numérique.

A priori, nous savons tous un certain nombre d'éléments mais de les lire, de mettre le doigt plus précisément sur les activités à venir et les axes à mettre en place vous permettra, certainement, de mieux appréhender le lycée de demain et d'être partie prenante de la révolution nécessaire à notre évolution... Le numérique entrera dans nos établissements avec ou sans nous... à chacun de le subir ou de le désirer...

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Grâce à vous, BilaBilater sera bientôt encore plus facile !

Depuis plusieurs mois, nous vous faisons part du projet Bila Bila « Destination 107 ». Nous vous avons sollicité, d'une part, pour investir financièrement dans ce projet qui devait évoluer par le biais de My Major Company, d'autre part, pour participer activement à un vote qui pouvait lui permettre d'augmenter les sommes collectées grâce à un mécénat d'Axa.

Le 6 juillet, chaque personne (morale ou physique) qui a investi dans cette action a reçu un mail qui donnait plein d'entrain en ce début de journée : « Bonne nouvelle ! Le projet "Main dans la

main avec Bila Bila" est financé ».

Ce succès, certains d'entre vous en sont les bâtisseurs. Clémentine Joléo qui se bat au quotidien pour ce projet, vous en remercie.

Aujourd'hui, entre les fonds collectés et le mécénat d'Axa, cette aventure va pouvoir évoluer : site revu, ateliers du Bila Bila refaits,... L'outil sera plus intuitif, plus facile d'accès et de nouvelles fonctionnalités verront le jour prochainement.

Aussi, dès à présent, nous vous dévoilons, en exclusivité pour les lecteurs de l'UNETP, le tout nouveau logo de Bila Bila.



En attendant la mise en place de la nouvelle version du site, Bila Bila continuera de vous accueillir ([cliquez ici](#)).

[CVL]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Conseil fédéral (12.06.14)

Lors du dernier Conseil Fédéral, les points ci-après ont été traités :

- **Développement de FormElie**
Les modules commandés ont été livrés. Les extranets « Chef d'établissement » et « Institutionnel » sont actuellement en test. Le calendrier de déploiement de l'extranet « Chef d'établissement » se fera en fonction des besoins des territoires.
L'extranet « Organismes de formation », après mise à disposition, a été adapté suite aux remarques formulées par les utilisateurs. A ce jour, 143 organismes ont fait une de-

mande de référencement en tant que prestataires et 880 prestations sont en cours de traitement.

Un outil est actuellement en cours de développement pour permettre, à partir d'extractions de FormElie, la mise à disposition de l'offre de formation, notamment à l'attention des enseignants.

- **Point sur les travaux de la Commission fédérale du plan de formation (CFPF)**

Les règles pour le cadrage de la régulation 2014-2015 ont été validées par le Conseil fédéral : possibilité de régulation tout au long de l'année à l'intérieur des lignes, possibilité de mixage ou fongibilité

des lignes et possibilité de mutualisation des lignes.

- **Répartition des budgets territoriaux**

Une hypothèse de travail pour une nouvelle répartition des budgets territoriaux a été proposée.

Le Conseil fédéral reprendra cette question courant octobre 2014 pour stabiliser le cadre de travail de la CFPF. Cette dernière s'appuiera sur ce cadre pour élaborer des hypothèses de répartition qui seront débattues en Conseil fédéral en fin d'année. Les CTPF seront associées à cette démarche.

[DD]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Bilan de la Formation « lycée de demain » (13.06.14) ;
- Formation de tuteurs en entreprise du CLETP (07 & 08.07.14) ;
- RENASUP Conseil d'administration et Assemblée générale (20.06.14), CEGEP (27.06.14), GRP (07.07.14) ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- SGEC Comité de pilotage de Certification du titre de « dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation » (13.06.14) ;
- SGEC Pôle lycée (13.06.14) ;
- SGEC Coordinateurs régionaux de l'apprentissage (16.06.14) ;
- SGEC Commission avenir de l'enseignement professionnel (16.06.14) ;
- SGEC International (23.06.14) ;
- SGEC Groupe Habilitation OCTA (30.06.14).

Social

Négociation Annuelle Obligatoire (28.05.14 & 11.06.14)

Le Collège employeur a publié une recommandation patronale en date du 26 juin 2014, suite aux réunions de négociation annuelle sur les salaires 2014 (cf. « Nouvelles UNETP » N° 602, [cliquez ici pour accéder à la recommandation patronale](#)).

Elle fixe :

- la valeur du point de la convention collective du 14 juin 2004 ;
- le salaire minimum de branche.

Elle détermine également les conditions de reconduction de la réduction tarifaire relative à la contribution des familles pour l'année scolaire 2014-2015.

En outre, lors de la première réunion de NAO, le Collège employeur a commenté un rapport adressé préalablement

aux organisations syndicales ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Pour ce travail de synthèse, trois types de bases de données ont été utilisées :

- bases institutionnelles (SGEC, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère du Travail) ;
- bases paritaires (OPCALIA, Institutions de retraite et de prévoyance) ;
- base collège employeur (INDICES).

Cet outil vous permet également de disposer d'une « photographie de la Branche » et peut vous aider dans la rédaction de votre rapport NAO.

[JFF & JP]

CTPN

L'association des chefs de travaux et l'UNETP travaillent régulièrement ensemble, et plus particulièrement dans le cadre du Comité de Liaison de l'ETP.

Vous trouverez ci-après le calendrier de leurs conseils d'administration 2014-2015 :

- 25 et 26 septembre 2014 ;
- 8 et 9 janvier 2015 ;
- 26 et 27 mars 2015 ;
- 28 et 29 mai 2015.

Leur assemblée générale se déroulera les 26 et 27 novembre 2014.

Pour adhérer, les chefs de travaux sont invités à prendre contact directement avec le délégué de région du CTPN ([cliquez ici pour accéder à leurs coordonnées](#)).

[AF]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège employeur (12.06.14, 16.06.14, 23.06.14, 30.06.14 & 07.07.14) ;
- Groupe complémentaire santé (19.06.14) ;
- CPN & CNS Prévoyance (25 & 26.06.14) ;
- CPN CFC-CFA (08.07.14) ;
- Commission d'aide et de suivi au plan national des classifications et rémunérations (09.07.14) ;
- Commission Nationale de l'Emploi (27.06.14) ;
- B2V - CIRESA Assemblée générale (19.06.14) ;
- UNPEC Assemblée générale (20.06.14) ;
- ADETP Conseil d'administration (09.07.14) ;
- Mutuelle Saint Christophe Assemblée générale (25.06.14).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Institution & chefs d'établissement

UGSEL Assemblée générale extraordinaire (13.06.14)

L'Assemblée générale extraordinaire de l'UGSEL s'est tenue le vendredi 13 juin 2014.

Depuis l'Assemblée générale de 2013, la Commission des statuts, règlements et litiges (CSRL) avait débuté un travail sur la refonte des statuts afin de les mettre en adéquation avec le statut de l'Enseignement catholique. L'élaboration est le fruit de 8 réunions de travail de la CSRL, 2 réunions du Conseil national et 1 du Conseil des présidents.

Le nouveau statut de l'UGSEL nationale a été approuvé par 77,79 % des suffrages exprimés.

Ont été réécrits : le règlement intérieur, les statuts des territoires, les statuts des comités, les statuts des associations sportives et des mesures transitoires ont été approuvées.

[PP]

Commission permanente (13.06.14)

Les différents dossiers étudiés lors de cette réunion sont les suivants :

• Questions d'actualité

La Commission permanente a donné son accord pour accueillir un ou deux observateurs qui mènent une étude sur la gouvernance du système éducatif, pour solliciter deux anciens chefs d'établissement dans le cadre d'un travail comparatif entre enseignement public et enseignement privé et pour créer une médaille de l'enseignement catholique à l'échelle nationale. Le groupe de travail « modèle économique de l'enseignement catholique » se met en place. Y participeront des membres de la Commission permanente

siégeant au titre de l'APEL, de la FNOGEC, du CNEAP, des directeurs diocésains et des OPCE, sous le pilotage de Patrice Mougeot.

L'APEL rend compte de sa récente rencontre avec le Ministre de l'Education Nationale : climat convivial, constatation d'une méconnaissance des réalités de terrain en matière de financement, prévision de quatre rencontres par an.

Le SGECE expose les points traités le 12 juin avec le Ministère : révision des forfaits et formation initiale des maîtres.

Les problèmes posés par le décret en cours d'adoption sur la Taxe d'apprentissage sont évoqués.

• Projet d'une manifestation d'envergure en 2015-2016

Un débat s'engage sur le thème, les modalités et même l'opportunité d'envisager une telle manifestation. La décision est reportée à une réunion ultérieure de la Commission permanente.

• Zones d'éducation prioritaire

Le projet est de faire évoluer la liste actuelle des établissements concernés et de solliciter des moyens spécifiques à gérer au mieux des besoins, selon des modalités à définir.

Dans l'immédiat, il faut attendre les décrets concernant les REP et REP + mais, parallèlement, il faut prendre des décisions sur cette liste.

• Rémunération des suppléants

Pour mettre à niveau la rémunération des suppléants du privé par rapport à ceux du public, 93 millions d'euros sont nécessaires car, en fait, beaucoup de suppléants sont des délégués rectoraux à l'année.

Les ouvertures de places au concours constituent une solution partielle mais, pour le reste, il faut analyser précisément les leviers sur lesquels s'appuyer pour améliorer la situation.

• Recommandation sur les contributions familiales

Après un débat sur les réductions tarifaires accordées aux enseignants, les différents problèmes rencontrés lors de contrôles de l'administration et les contingences liées à la communauté de travail, le texte proposé est adopté. Il recommande de limiter la réduction accordée aux enseignants à 30 %, comme la convention le prévoyait pour les personnels OGEC, et de ne prendre en compte que le cas des enseignants de l'établissement d'exercice. Par contre, une éventuelle réduction sur critères sociaux est à conforter pour toute famille.

• Étude sur le premier degré

Le rapport présenté lors du CNEC de juin 2013 est complété. Notamment, une partie « recommandations » est ajoutée. Elle fournit des techniques de diagnostic et des pistes d'actions à mettre en œuvre.

[CVL]

Commission permanente (30.06.14)

L'ordre du jour de cette réunion consistait essentiellement à préparer le Comité National de l'Enseignement Catholique du lendemain et, notamment, à finaliser les statuts types des associations diocésaines qui seront soumis au vote et à constater que le nombre de candidats à la Commission permanente permettra que tous sièges soient occupés.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Ont également été évoqués :

- **L'exploitation des documents produits par le SGEC**

Une affiche d'information sur les ressources disponibles avec un flash code vers le site de l'Enseignement catholique va être réalisée et adressée à tous les établissements avec un courrier de rentrée.

- **Le système d'information Gabriel**

Un courrier de sensibilisation, envoyé à la rentrée, va montrer comment les choses avancent. Il indiquera l'intérêt de renseigner fidèlement le système, tant pour l'Institution que pour l'établissement scolaire.

- **Report du dossier du titre de coordinateur (titre II)**

Afin d'informer les personnes concernées par une inscription à cette formation dès la rentrée scolaire 2014, une note est rédigée. Elle reprend les motifs du report et ses conséquences pour la période transitoire.

- **Taxe d'apprentissage**

Un compte rendu de la réunion qui, le même jour, réunissait SGEC, APEL, CNEAP, ASP et UNETP est effectué. Il en ressort que les textes sont désormais figés et qu'il semble impossible de les faire évoluer maintenant. Cela doit accroître la vigilance sur les textes en préparation pour, de façon pro-active, prendre les contacts utiles à une intervention préalable sur leur élaboration.

En fin de séance, quelques questions diverses ont fait l'objet d'un échange : mode de nomination à certains CODIEC, mixité des parcours envisagée au Ministère dans le cadre de la conférence sociale, annonces faites sur les nouvelles mesures « Égalité fille - garçon ».

CNEC (01.07.14)

Le dernier Comité National de l'Enseignement Catholique de l'année 2013-2014 s'est réuni, le mardi 1^{er} juillet à l'espace Montalembert. Après la lecture de textes nous invitant à « renouveler la passion éducative », les points suivants ont été abordés :

- **Mise en œuvre du statut de l'Enseignement catholique**

Les nouveaux statuts de l'UGSEL ont été adoptés le 13 juin, le règlement intérieur de l'association des directeurs diocésains lors de leur dernière réunion. Pour le CNEAP, la modification des statuts au national comme au régional est en cours.

Par ailleurs, le calendrier de réunions de la conférence des établissements et des relations sociales a été mis en place et des rencontres ont déjà eu lieu cette année.

Pour ce qui concerne la commission des litiges, une présentation des dossiers en cours est effectuée tout en rappelant que la logique est d'étudier la conformité entre les instances régionales et le statut national.

Deux textes sont soumis au vote du CNEC : Statuts types de l'association qui emploie le directeur diocésain et de l'association de gestion des services diocésains. Ils sont adoptés à l'unanimité.

- **Rapport sur le premier degré**

Une présentation de ce rapport est faite en trois parties : constats détaillés sur la baisse des effectifs en premier degré, éléments d'explication, recommandations pour mener une analyse par unité pédagogique et renverser la tendance.

- **Présentation par Monseigneur Ricard du document établi par la congrégation « pour l'éducation catholique »**

Ce document fait référence à Vatican II. Il est en cours d'enrichissement par diverses composantes de l'Enseignement catholique.

Climat éducatif, introduction à la recherche du savoir et à la recherche scientifique, l'enseignement doit être un instrument d'éducation. La centralité de la personne qui apprend, la prise en compte des diversités des apprenants, le dialogue entre les instances éducatives et la formation des enseignants constituent les points d'attention principaux. Puis sont mis en évidence les défis à relever : identité, communauté scolaire, dialogue, société d'apprentissage, éducation intégrale, moyens et ressources, pastorale, ...

- **La refondation de l'Ecole**

Un rapport d'étape est établi sur tous les chantiers ouverts, à partir de la circulaire de rentrée 2014 et du statut de l'Enseignement catholique. De plus, la nouvelle définition du socle commun a fait l'objet d'une analyse. Celui-ci est présenté de façon détaillée à l'aide d'un diaporama donnant des axes précis de réflexion et d'action pour l'école catholique, dans le cadre de son association à l'Etat par contrat mais en tenant compte de toutes ses particularités. Force est de constater que le vocabulaire utilisé par le Ministère est de plus en plus proche de celui de l'enseignement catholique.

- **Questions d'actualité**

Les informations diffusées dans cette rubrique ont porté sur le climat de rencontre avec Monsieur Hamon, la révision du forfait d'Etat, la formation initiale de maîtres et son

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **CLIS**
Classe pour L'Inclusion Scolaire
- **DNB**
Diplôme National du Brevet
- **JORF**
Journal Officiel de la République Française
- **OPCE**
Organisation Professionnelle des Chefs d'Établissement
- **ULIS**
Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

financement, les programmes REP et REP +, la rémunération des suppléants (la différence avec l'enseignement public peut

atteindre 600 € par mois), la taxe d'apprentissage, l'étude en cours sur le modèle

économique de l'enseignement catholique.

[CVL]

Les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Comité de Liaison de l'ETP (10.06.14) ;
- Conférence des établissements (10.06.14) ;
- UGSEL Conseil national (13 & 14.06.14) ;
- Œuvre des Apprentis Assemblée générale (17.06.14).

Adhérents

Les groupes ci-après ont eu lieu :

- Groupe CFC-CFA (27.06.14) ;
- Groupe International (27.06.14) ;
- Groupe Communication (07.07.14).

Les établissements se sont réunis en région :

- Assemblée générale Midi-Pyrénées (25.06.14) ;
- Assemblée générale Picardie (26.06.14) ;
- Assemblée générale Bretagne (10.07.14).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Les réunions ci-après ont eu lieu :

- Conseil Supérieur de l'Education (12.06.14 & 03.07.14).

Gestion

Les réunions ci-après ont eu lieu :

- Groupe Restructuration de l'Union (12.06.14) ;
- ASP Commission paritaire (20.06.14), Conseil d'administration (26.06.14), Assemblée générale (02.07.14) ;
- Commission nationale forfaits (30.06.14).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Ouverture du Bac Pro à l'Europe : délégation partielle de la formation et de la PFMP

Le décret 2014-725 du 27 juin 2014 publié au Journal Officiel du 29 juin 2014 ([cliquez ici pour y accéder](#)) « introduit la possibilité pour les candidats au Bac Pro d'effectuer une partie de la période obligatoire de formation en milieu professionnel dans une

entreprise d'un pays membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange.

Il autorise également la délégation partielle de la formation à un établissement de formation

professionnelle implanté dans un de ces pays.

En outre, le décret porte à deux le nombre des unités facultatives pouvant être présentées par les candidats à l'examen. »

[BM]



Apprentissage : plus d'un jeune sur cinq abandonne avant la fin de son contrat

Près de 28 % des contrats d'apprentissage débutés en 2011-2012 ont été rompus avant leur terme, indique une étude de la Dares sur l'apprentissage en 2012 publiée récemment ([cliquez ici pour y accéder](#)). 20 % retrouvent un contrat moins de 90 jours après la rupture. Au final, 22 % des primo-entrants peuvent être considérés comme ayant abandonné l'apprentissage avant terme.

Par ailleurs, les entrées en apprentissage ont stagné en 2012 (+ 0,8 %) puis ont diminué de 8 % l'an dernier, notamment dans le bâtiment. Les jeunes ayant au plus un diplôme de niveau CAP-BEP restent majoritaires, alors que les effectifs

dans l'enseignement supérieur continuent d'augmenter.

D'après cette enquête de la Dares, les taux de rupture brute et d'abandon sont les plus élevés dans l'hôtellerie et la restauration. Un tiers des contrats sont rompus rapidement au niveau V alors que dans le supérieur, ils ne sont que 16 %.

En septembre 2013, dans ce secteur, une obligation de formation pour les maîtres d'apprentissage d'une durée de 14 heures a été mise en place pour essayer d'endiguer les phénomènes de rupture. Cette dernière s'adresse à celles et ceux n'ayant jamais encadré de jeunes.

L'enquête fait également remarquer que le pourcentage des apprentis titulaires du Baccalauréat a augmenté de 39 %. Les CAP-BEP ou équivalents représentent plus de 21 % des nouveaux contrats, soit 5 points de moins qu'en 2010. Néanmoins, ce sont eux qui restent les principaux bénéficiaires des nouveaux contrats et sont davantage présents dans les petites entreprises de moins de 50 salariés, tandis que celles de plus de 250 salariés accueillent des apprentis avec un niveau plus élevé.

[VG]

FORMATION CONTINUE

La formation de tuteurs en entreprise, c'est parti !

La première édition de la formation de « tuteurs en entreprises » a eu lieu les 7 et 8 juillet. Quels retours faire sur cette première expérience ?

Même si le nombre de participants était réduit, la confirmation du besoin de formation est là. La réponse à ce besoin telle qu'elle a été déclinée a eu un écho positif auprès des tuteurs en formation :

- Les travaux sur la mission de tuteur en entreprise ont pris appui sur un référentiel d'activités et de tâches largement complété par des apports théoriques et pratiques relatifs aux différents contextes dans lesquels s'exerce la mission tutorale.

- La question de l'évaluation a été travaillée en résonance avec l'expérience des tuteurs présents et en articulation avec la structuration nécessaire des apprentissages réalisés en milieu de travail.

- Les points de repères concernant la posture réflexive du tuteur, la capitalisation, la mutualisation et l'harmonisation des pratiques tutorales ont été donnés. Même s'il reste à les approfondir dans la formation tuteurs experts, ils ont fait écho à une attente forte qui est la construction de l'identité professionnelle du tuteur en entreprise.

Merci aux participants pour leur partage d'expériences et de leur constat unanime qui a été une

belle conclusion à ces deux jours de formation :

« le jeune apprend et le tuteur aussi ! »

[AD, Formatrice]

*

Une nouvelle session est d'ores et déjà programmée en février 2015. Vous pouvez dès à présent solliciter les entreprises qui accueillent vos apprentis, vos contrats de professionnalisation, ou vos stagiaires.

Pour plus de précisions ou pour accéder aux documents à remettre à l'entreprise, [cliquez ici](#).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Le plan de formation 2014-2015 de l'Union est arrivé !

Le plan de formation de l'Union vient d'arriver dans vos boîtes mails par les « Nouvelles UNETP » N° 603.

Il essaie de répondre, au mieux, aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Le plan de formation 2014-2015 de l'UNETP embrasse les champs habituels de notre métier et propose des mises en réflexion et en action sur des axes divers de développement de nos établissements :

- la personne : mobiliser les équipes, mettre en projet,...

- le cadre juridique et économique ;
- la pédagogie ;
- les stratégies.

Ces formations se dérouleront en présentiel ou en e-learning, à Paris ou en région, selon le nombre d'inscrits.

Par ailleurs, une formation à l'attention des chefs d'établissement ayant pris leur fonction dans l'enseignement technique en septembre dernier, mais aussi à destination des chefs d'établissement qui arriveront parmi nous

en septembre 2014 est prévue le 9 octobre 2014.

Faites passer le message à votre successeur, cette journée de formation lui permettra, très probablement, de mieux appréhender les spécificités de l'enseignement professionnel et technologique.

Consultez dès à présent le plan de formation de l'Union. Pour plus de précisions ou pour une demande en région, vous pouvez contacter Delphine Bureau :

delphine@unetp.org

[DC]

VIE DE L'UNION

Vous êtes-vous préparé au Congrès 2014 de l'UNETP ?

Le congrès de l'Union, comme vous le savez, se déroulera les :

**jeudi 4 & vendredi 5
décembre 2014**

sur la Colline de Fourvière (Lycée Aux Lazaristes / ECAM - 24 montée St Barthélémy), en plein cœur de Lyon.

**Vive les écoles plurielles
pour des hommes singuliers !**

*Richesse de l'Homme,
richesses pour les hommes*

tel sera l'approche que devront effectuer les différents intervenants. Sont déjà prévus :

- Gervais Sirois, Expert du CEDEP du Canada ;
- Michel Coquillon, Vice-Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CFTC) ;
- René Valette, ancien Président du CCFD ;

- Père Thierry Magnin, Recteur de l'Université Catholique de Lyon et membre de l'Académie des Technologies ;
- Cardinal Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon ;
- Jean-Claude Ortiz, Directeur des Ventes Marché Education, Apple France.

Diverses activités sont déjà prévues autour du congrès !

- Célébration à la Basilique Notre Dame de Fourvière ;
- Accueil à l'Hôtel de Région pour une répétition des festivités de la Fête des Lumières ;
- Soirée de Gala à la Brasserie St Georges avec une animation lyonnaise.

A la même période a également lieu un important salon et c'est également le début des festivités de la Fête des Lumières.

Pour ne pas être pris au dépourvu,

**réservez impérativement
votre hébergement
dès maintenant !**

en vous reportant à la « Nouvelles UNETP » N° 599 du 3 juin dernier ou rendez-vous sur le site de l'UNETP où des propositions de lieux d'hébergement sont publiées ([cliquez ici](#)). Contactez-les au plus tôt !

Profitez des quelques jours qui vous restent avant de partir en congés pour organiser votre venue.

A très bientôt !

[BM]



VIE DES RÉGIONS

L'apprentissage en Provence - Alpes - Côte d'Azur



Les Etats Généraux de l'Apprentissage se sont déroulés le 16 avril 2014 en région PACA sous l'égide du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC).

Cette instance est l'émanation des deux CAEC d'Aix-Marseille et de Nice et il remplit le rôle d'interface entre l'Enseignement catholique et le Conseil régional. Longtemps seules les questions financières ont été abordées, mais aujourd'hui il est élargi aux différents sujets qui concernent la formation des jeunes : questions sociétales, accessibilité handicap, apprentissage, formation continue, numérique, collecte de la taxe.

L'apprentissage en Allemagne concerne 16 à 18 % des jeunes, alors qu'en France, il ne dépasse pas les 3 %. Le CREC souhaite donner une vision positive de l'apprentissage, qui est encore trop déconsidéré.

L'Enseignement catholique, tant au niveau de l'orientation que de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, vise à accompagner les jeunes dans leur choix professionnel afin qu'ils deviennent vraiment acteurs de leur décision. Actuellement, très souvent, c'est l'amont qui décide de ce que va faire l'intéressé en aval. Les mentalités hiérarchisent toujours les études en plaçant au premier rang l'enseignement gé-

néral, mais l'intelligence d'abstraction n'est pas toujours adaptée au monde économique.

Le système scolaire doit apporter des réponses multiples aux différentes formes d'intelligence.

On note des ruptures de contrat en cours d'année, car trop souvent la voie de l'apprentissage correspond à un choix par défaut. Or cette voie prépare à la socialisation en entreprise : réalité du monde du travail et de ses contraintes.



L'apprentissage fait partie de la formation initiale. Il est souhaitable que son image en second degré soit valorisée comme celle de l'apprentissage supérieur, considéré comme une voie de promotion. Pour cela il faut proposer aux familles un parcours de formation par étape : CAP, Bac Pro, BTS, Licence professionnelle, avec aide aux élèves et parcours adaptés. Les établissements peuvent s'associer pour travailler en réseau.

Aix-Marseille est la 6^e académie au niveau national avec 18 500 apprentis, mais on constate une chute des effectifs qui étaient de 23 000 il y a 3 ans, en raison des difficultés économiques des entreprises et d'un manque d'objectif professionnel des jeunes.

L'indécision des jeunes a amené le Rectorat à proposer de nouvelles voies d'orientation à travers :

- l'intervention d'inspecteurs d'orientation qui proposent des solutions aux jeunes à problème ;
- des tests psychologiques accessibles sur Internet, qui permettent de cibler les domaines de compétence du jeune ;
- des conventions de partenariat avec des pôles emploi.

L'apprentissage peut constituer une voie de promotion par l'enchaînement des diplômes mais aussi par leur cumul. Ces jeunes qui cumulent des formations sont polyvalents et trouvent facilement du travail.

Le BTS peut également être préparé par la voie de l'apprentissage ; il est possible de proposer une formation sur 3 ans avec soutien particulier des équipes. Le maître d'apprentissage est considéré comme un partenaire de l'équipe pédagogique et joue un rôle primordial.

L'apprentissage se caractérise aussi par la mixité des publics : jeunes en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage et par la mixité des parcours.





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

L'organisation de l'apprentissage dans l'Enseignement catholique régional a été présentée. Le Comité de Liaison et de Coordination de l'Alternance (CLICA) est une structure qui a pour mission de suivre et de porter les projets d'ouverture dans des secteurs novateurs et non concurrentiels avec la carte existante, en travaillant sur les titres du RNCP. Elle délibère sur l'opportunité d'ouverture, conseille les équipes et accompagne les projets jusqu'au bout. C'est la Région qui prend la décision finale d'ouverture.

Une présentation des CFA et UFA présents est ensuite effectuée. L'offre de formation va de la 3^e professionnelle au BTS par apprentissage. Des passerelles et des modules pour aider les jeunes en difficulté sont mis en place.

L'importance de l'évolution des pratiques des enseignants par la mise en lien avec l'apprentissage et la nécessité d'intégrer la politique territoriale en matière de formation professionnelle sont soulignées. La Région est le pilote du schéma des formations et la nouvelle loi lui accorde de nouveaux moyens financiers. L'Enseignement catholique doit

être force de proposition dans ce domaine aussi.



Mais la voie professionnelle ne correspond pas au choix des familles et certains lycées connaissent de réelles difficultés au point que l'on peut se poser la question de leur survie.

Les Conseillers de l'Enseignement technique (CET) sont des chefs d'entreprise retraités qui interviennent dans les CFA, CCF et jurys d'examen. L'association Jeunesse et Entreprise les sollicite aussi pour intervenir dans les établissements scolaires en vue de rapprocher les jeunes des entreprises.

Le métier d'enseignant est également traité. Il faudrait développer une orientation active pour que les jeunes ne se retrouvent pas sur APB sans savoir où s'inscrire. Les professeurs de collège pour-

raient faire des stages en entreprise et dans les lycées professionnels pour bien connaître les référentiels des diplômes et les compétences nécessaires. Les enseignants peuvent aussi se rapprocher de la fédération Entreprendre pour Apprendre qui a pour but de favoriser l'esprit d'entreprise des jeunes de 8 à 25 ans à travers la création de mini-entreprises dans les établissements.

Au terme de cette journée ressentie positivement par l'ensemble des participants et des visiteurs, des représentants de l'APEL ont déploré le manque de participation des familles. Il a donc été suggéré d'améliorer la communication « pour la prochaine rencontre ».

[JFB,
Directeur général
Formation & Métier,
et Directeur du CFA de
la Cité Technique
à Marseille]

*

Vous pouvez accéder à l'intégralité du compte rendu en [clicquant ici](#).





LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 601
Les menaces sur la taxe d'apprentissage se précisent...
- N° 602
CC du 14.06.2004 : recommandation patronale
- N° 603
Plan de formation 2014-2015

VIE DES ETABLISSEMENTS

Newsaper 2013-2014

La 1^{ère} Bac pro Accueil, relation clients et usagers du lycée Saint Vincent de Paul à Versailles a rédigé un journal en anglais

reprénant ce que cette classe a fait cette année.

En voici deux extraits. Vous pouvez également le retrouver

sur le site de l'UNETP dans son intégralité ([cliquez ici pour y accéder](#)).

The events of second year of BTEC National in Customer Relation ship

Job dating :

The job dating was on the 5th March in Grandchamp in Versailles, from 8 a.m until midday. Our job was to welcome businessman and to show them the way to the meeting room.

UNETP (Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé) :
UNETP was on the 22nd to 23rd November in Grandchamp. Some of us were working in the morning and the others in the afternoon. We welcomed 200 directors from all over France. They came to the locker room to put down their clothes. We were 6 at the locker room we pointed the way to follow to go to the meeting room for the conference. Then they were 2 students to give the microphone for the lunch break and we showed the way to the cafeteria.



Student's exhibition :

The student's exposition was held on the 18th of January in Versailles from 8 am to 6 pm at the hall, we were 9 receptionists. We had to fill in forms and gave bags with documents. There was a locker room on the right of the hall, 2 people were assigned there. On the first floor there was a conference, 2 students were giving the microphone. There was a VIP room, 2 students were working behind the bar. We were paid 45 Euros and got a red t-shirt.



By Alizée, Marine, Laure-Astrid, Patrick

Defi cap Alienor

After the first year of sporting success Ecotrail 80 km and Marathon of Paris. Already 1500 euros.

A new challenge awaits the students and their teacher this year.

What is Alienor ?

Alienor is an association that purchases a guide dog : The dog is first and foremost a guide.

With him the landscape changes. There are no more obstacles, the dog avoids, bypasses, reports the curb, crosses the street, drives his master in crosswalks to a bus stop, metro etc. He learned locations to spot patterns that gained through a very rigorous education of over two years : patience, gentleness and trust are the key words.

Yes, we can truly say that the dog is the companion guide by which and through which any single movement is performed. It means freedom.

Alienor is a project who was created by Mr Guerin, our head teacher who has been running for one

year and a half every week end to get money for each miles he runs.

The actions of the teacher !

- SaintÉLyon (75km),
- Marathon of Paris (42km),
- Marathon of Lyon (42km)
- Marathon of Mont Blanc in June 2014
- The 100 km of Millau.

He trained 3 or 4 times per week. After work, during the week-end.

We had to sell the kilometers he runs : 1 km = 10 euros



By Arthur, Jocelyn, Léa

[VC,

Chef d'établissement du lycée Saint Vincent de Paul à Versailles, 78]



EN DROITE LIGNE

Suspension des subventions régionales

La région Ile de France suspend ses subventions au lycée Gerson.

Le Conseil régional souhaite attendre les conclusions d'une enquête administrative commanditée après la polémique déclenchée par l'intervention de l'association Alliance Vita dans cet établissement catholique sous contrat.

*

Qu'a décidé le Conseil régional d'Ile de France ?

Le Conseil régional a suspendu, hier, les subventions habituellement versées au lycée catholique Gerson, à Paris, dans le 16^e arrondissement. Au total, l'établissement sera privé de 73 789,20 euros. Selon le Code de l'Education, les régions sont tenues de verser aux lycées privés sous contrat une subvention, appelée « forfait d'externat », calculée en fonction du nombre d'élèves.

Ce forfait est versé aux établissements en deux tranches. En janvier, Gerson avait touché 172 174,80 euros, couvrant les forfaits correspondant aux contributions pour les premier et deuxième trimestres de l'année scolaire. C'est donc la subvention correspondant au

troisième trimestre qui a été suspendue.

Dans quel cadre cette décision a été prise ?

La décision a été prise par la commission permanente du Conseil régional, chargée de voter les subventions, en attendant les résultats de l'enquête administrative actuellement menée par le Ministère de l'Education Nationale dans ce lycée parisien.

« Il s'agit d'une mesure exceptionnelle », fait-on valoir au Conseil régional, où l'on précise qu'un autre établissement privé laïque est également sous le coup d'une suspension similaire. Dans un communiqué, le groupe Front de gauche & Alternatifs, à l'origine de cette décision, affirme pour sa part vouloir sanctionner des « faits graves contraires aux principes républicains ».

Comment les élus justifient-ils cette suspension ?

En avril, une élève et une enseignante s'étaient plaintes dans la presse de la manière dont les intervenantes de l'association Alliance Vita avaient abordé la question de l'avortement au sein de ce lycée. Le Ministère de l'Education avait

lancé « une mission d'inspection générale » pour « voir dans quelle mesure la séparation entre ce qui relève de l'Education nationale et du caractère propre de l'établissement privé est bien respecté » et « vérifier que l'expression du caractère propre se réalise dans le respect du contrat souscrit avec l'État ». Joint par la Croix, l'entourage du Ministre Benoît Hamon indique simplement être actuellement « en attente du rapport », sans préciser si une date est arrêtée.

« Il est peu probable que le Conseil régional dispose des conclusions de l'inspection lorsqu'elles seront rendues, analyse un responsable catholique. Le Ministère de l'Education Nationale, qui en est le commanditaire, n'a aucune obligation de les rendre publiques ni de les transmettre à quiconque ». Selon ce responsable, la région n'aura pas d'autre choix que de verser la subvention : « Une collectivité n'a pas à déterminer si elle doit remplir ou non ses obligations légales. Cette suspension provisoire n'est rien d'autre qu'un exercice de communication politique ».

[La Croix,
3 juillet 2014]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

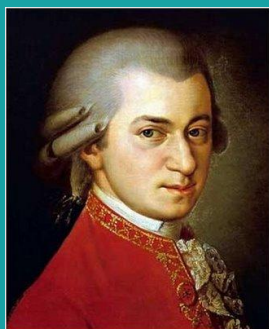
www.unetp.org



CITATION DU MOIS

« Ce qui manque
aux orateurs
en profondeur,
ils vous le donnent
en longueur. »

(Charles de Montesquieu)



QUESTION DU MOIS

Modalités d'exclusion d'un élève

Question :

Un élève a contrevenu au règlement intérieur de l'établissement à différentes reprises. L'élève a été convoqué dans le bureau d'un cadre éducatif puis dans celui du chef d'établissement pour lui rappeler que la vie dans un établissement scolaire nécessite d'établir des règles de vie commune et de les respecter. Cet avertissement verbal a constitué un rappel au règlement en dehors de la procédure disciplinaire prévue au règlement intérieur. Début juin, d'autres actes graves ont nécessité la convocation de l'élève devant le conseil de discipline qui a prononcé l'exclusion en fin d'année scolaire. Aujourd'hui l'établissement est menacé par la famille assistée par un avocat.

Ces contestations sont-elles fréquentes et quels moyens les établissements doivent-ils mettre en œuvre pour s'en prémunir ?

Réponse :

L'inscription d'un élève mineur forme entre les parents et l'éta-

blissement un « contrat » qui peut être rompu à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

Le chef d'établissement assume la responsabilité de l'établissement. L'enseignement est soumis au contrôle de l'État mais ce n'est pas le cas pour la vie scolaire.

Au titre de la vie scolaire, le chef d'établissement est responsable de l'ordre dans l'établissement. Il veille ainsi au respect des droits et des devoirs de tous les membres de la communauté éducative et assure l'application du règlement intérieur. C'est lui, notamment, qui décide en définitive de la procédure disciplinaire à mettre en œuvre.

Précisons que les textes législatifs et réglementaires applicables à l'enseignement public ne sont pas applicables aux établissements associés à l'État par contrat.

Vous pouvez consulter utilement le hors série de l'Enseignement catholique « *la discipline dans les établissements catholiques d'enseignement : une démarche édu-*

cative » ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Il est souhaitable que le règlement intérieur d'un établissement comporte une partie disciplinaire avec la mise en place d'un conseil de discipline et ses modalités de fonctionnement (convocation, composition, droits de l'élève pour présenter sa défense, échelle des sanctions, notification des décisions, appel éventuel...).

Le règlement intérieur d'un établissement doit être lu et relu chaque année avec attention. Ce règlement doit être communiqué aux élèves (et aux familles pour les enfants mineurs). La preuve de cette communication doit être assurée pour chaque élève ou chaque famille. La procédure disciplinaire doit être parfaitement cadrée. Il appartient au chef d'établissement de rédiger et/ou d'amender le règlement intérieur avec attention car la procédure écrite devra être scrupuleusement respectée pour éviter toute contestation ultérieure.

Bonnes vacances

Prochain rendez-vous du « Michelet »
le 11 septembre prochain

